



Avril 2019

CANCERS DE LA PEAU : LE SYNDICAT NATIONAL DES DERMATOS-VENEREOLOGUES ORGANISE UNE SEMAINE DE PREVENTION ET DE DEPISTAGE ACTIF, ANONYME ET GRATUIT

DU 20 AU 24 MAI 2019 SUR RENDEZ-VOUS

Cette opération, basée sur le bénévolat et le volontariat des dermatologues qui y participent, **vise à sensibiliser la population aux moyens de prévenir les cancers de la peau, à l'intérêt de la pratique de l'autosurveillance et à la détection précoce des lésions à risque qui permet d'augmenter ses chances de guérison.** **La prévention, le risque solaire, les conduites à risque, les UV artificiels, ...sont au cœur des messages diffusés pendant cette campagne**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE ACTION DE DÉPISTAGE

Pour le bon déroulement de l'opération, le Syndicat National des Dermatologues met à disposition du public une plateforme nationale de prise de rendez-vous en ligne : dermatos.fr

Se connecter à la plateforme dermatos.fr pour prendre un rendez-vous

Cette année, la priorité sera donnée aux personnes dites « à risque » (présentant de nombreux grains de beauté, la peau et les yeux très clairs, ayant des antécédents familiaux de cancers de la peau, ayant eu de nombreux coups de soleil pendant l'enfance ou ayant une addiction aux UV artificiels,...). Un questionnaire à compléter précèdera le formulaire de prise de rendez-vous.

Après avoir rempli le questionnaire, choisir son lieu de dépistage en se géolocalisant puis le créneau horaire disponible (le patient obtiendra un rendez-vous avec un identifiant par sms et ou par mail lui confirmant le lieu, la date et l'horaire).

Il est conseillé de ne pas se présenter sans identifiant et rendez-vous. Les personnes dans ce cas ne seront pas reçues.

OUVERTURE DE LA PLATE-FORME DE PRISE DE RENDEZ-VOUS LE 15 MAI

Les personnes souhaitant se faire dépister pourront prendre rendez-vous sur le site dermatos.fr dès le 15 mai.

Les personnes qui n'auront pas pu être dépistées seront invitées à prendre connaissance des informations de prévention présentes sur le site de la campagne de dépistage et à consulter rapidement un dermatologue ou leur médecin traitant.

En effet, les dermatologues font du dépistage toute l'année dans leur cabinet. En cas de lésion suspecte, le médecin traitant dirigera le patient rapidement vers un dermatologue dans le cadre du parcours de soins. Une consultation spécifique de dépistage a été mise en place pour les personnes à risque.

Cette action du Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues est la seule campagne d'initiative privée de santé publique soutenue par le Ministère des Solidarités et de la Santé et l'Institut National du Cancer.

Brigitte JAILLARD : 06 10 15 12 33

Fabienne DUMORET : 06 62 61 32 34

←
Contacts
presse